



HAL
open science

Les pasteurs languedociens dans la tourmente des guerres de Rohan (1622-1629)

Philippe Chareyre

► **To cite this version:**

Philippe Chareyre. Les pasteurs languedociens dans la tourmente des guerres de Rohan (1622-1629). Predicazione, eserciti e violenza nell'Europa delle guerre di religione (1560-1715), 34, Claudiana, pp.183-212, 2014, Collana della Società di studi valdesi, 978-88-7016-998-0. hal-01772778

HAL Id: hal-01772778

<https://hal.science/hal-01772778>

Submitted on 3 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Publié dans : *Predicazione, eserciti e violenza nell'europa delle guerre di religione (1560-1715)*, Gianclaudio Civale (éd.), Collana della società di studi valdesi 34, Claudiana, Turin, 2014, p. 183-212.

**LES PASTEURS LANGUEDOCIENS
DANS LA TOURMENTE DES GUERRES DE ROHAN
1622-1629**

Philippe Chareyre
Université de Pau et des Pays de l'Adour

Les trois dernières guerres de religion, dites de Rohan, furent en Languedoc dans la décennie 1620, bien plus violentes que celles de la fin du siècle précédent, et marquèrent profondément l'identité protestante méridionale. Elles s'achevèrent par la paix d'Alès, dont les clauses furent restreintes par l'édit de Nîmes de juillet 1629, qui ôta définitivement aux huguenots toute capacité de résistance militaire¹. Cette période voit le retour des pasteurs sur le devant de la scène, bien plus souvent porteurs d'une « politique prophétique », que véritables « prophètes armés » selon les définitions récemment formulées par Philip Benedict². Ces temps d'extrêmes violences, de résistances désespérées sont particulièrement bien documentés, notamment par des chroniques qui furent rédigées pour la plupart par des protestants favorables à l'ordre royal qui livrant, chacun à partir de leur ville, leur version des événements.

Editée en 1897, l'œuvre bien connue de Jean de Bouffard-Madiane, de Castres, s'étend sur l'ensemble de la période ; celle plus confidentielle en son temps, de l'avocat, historien et antiquaire nîmois Anne de Rulman, récemment éditée pour la première fois, est consacrée à la seconde guerre des années 1625-1626³. La vision de ces deux notables, tous deux ralliés à l'ordre royal et au *modus vivendi* confessionnel instauré par l'édit de Nantes, est essentiellement politique, et permet ainsi de mesurer l'intervention des ministres dans des affaires que ces auteurs considèrent comme civiles, laissant souvent de côté le discours proprement religieux, sans parvenir toutefois à l'occulter totalement. La vision religieuse de ces événements peut être complétée par les écrits du pasteur nîmois pacifique Philippe

¹ Philippe Chareyre, « Trente ans plus tard : de la paix à la grâce, l'édit de Nîmes, juillet 1629 », *Paix des armes et paix des âmes*, Actes du colloque international de Pau, 8-11 octobre 1998, dir. J. P. Babelon, Imprimerie Nationale, 2000, p. 343-370.

² Philip Benedict, « Prophets in arms ? ministers in war, ministers on war : France 1562-1574 », *Past and Present*, n°214, 2012, supplément n°7, p. 163-196.

³ Charles Pradel, *Mémoires de J. de Bouffard-Madiane sur les guerres civiles du duc de Rohan 1610-1629*, Picard, Paris, Privat, Toulouse, 1897. Anne de Rulman, *Histoire secrète des affaires du temps...*, éditée sous le titre, *Chronique secrète de Nîmes et du Languedoc*, par P. Chareyre, Lacour, Nîmes, 1990, 330 p.

Codurc¹, alors que ceux de Pierre Béraud, de Montauban, illustrent le point de vue des ministres favorables à la prise d'armes, dont les textes plus courts, sont aussi les plus rares².

Les plus fortes personnalités qui se dégagent parmi les ministres, seront prises en exemple dans le cadre de cette étude, en prenant soin cependant de se détacher du caractère parfois caricatural que leur prêtent les deux principaux auteurs utilisés ici. Leurs ouvrages ont en effet pour double but de justifier leur position auprès de leurs concitoyens qui, partisans de la guerre les ont contraints à l'exil, et de les placer favorablement auprès du roi et de son administration. Dès lors, principalement chez Rulman, chez qui l'écriture de soi est véritablement plus présente, le récit très construit de l'évènement prend les allures d'un théâtre obéissant aux normes de la Renaissance finissante, dans lequel les acteurs jouent des rôles stéréotypés, marqués par une grande cohérence de leur caractère qui détermine l'ensemble de leurs actes.

Comme au cours des guerres du siècle précédent, les pasteurs jouent un rôle actif, ne serait-ce que par les nécessités légales de représentation et de délégation auprès des différentes institutions, mais aussi principalement par leurs prédications écoutées, voire attendues par l'ensemble de la communauté huguenote. Cependant, la grande nouveauté en ces conflits réside dans une partition très forte du corps pastoral à l'image des divisions urbaines, au service soit des bellicistes partisans du duc de Rohan, soit des pacifistes favorables à la soumission au nouvel ordre royal. Il semble même qu'il y ait eu plus de pertes parmi les ministres du fait de leur propre parti que de celui des armées royales. Les quelques fragments de leurs sermons ou de leurs actions rapportés par les chroniqueurs, de même que des traités inégalement connus ou conservés, révèlent le contenu plus ou moins riche et parfois original de leurs argumentations respectives.

LES PASTEURS, DES ACTEURS DU CONFLIT CONVOITES PAR LES DEUX CAMPS

« Le duc de Rohan avoit eu la plus part des ministres à sa poste »

Le partage du corps pastoral est une donnée que met immédiatement en avant Bouffard-Madiane lorsqu'il parcourt le panorama des principales Eglises qui l'entourent :

« Entre les villes, Castres qui entraisoit le Haut-Languedoc, se maintint. Balaran, Josion et Du Pin ses trois ministres allèrent toujours droit.

Les pasteurs de Montauban « estoient partagés : Chamier accrédité factieux, et Berauld qui ne pesoit pas estoit pire, les autres se comportoient assez modérément.

Pour le Haut-Languedoc, Les autres Eglises estoient assez bien pourvues, à la réserve de celles qui avoient Voisins et Baux, fusils, allumettes de guerre, instruments très pernicioeux de faction, auteurs de grands malheurs tombés sur les pauvres Eglises, principaux organes de leur ruine et désolation³. »

¹ Philippe Codurc, *Traicté de l'obéissance des chrestiens envers leurs magistrats et princes souverains*, Simon Piget, Paris, 1645, 10 + 166 p.

² Pierre Béraud, *L'estat de Montauban depuis la descente de l'Anglois en Ré le XXII juillet 1627, jusques à la reddition de La Rochelle* (novembre 1628), dédié au duc de Rohan, P. Coderc, Montauban, 1628, XII-161 p.

³ Charles Pradel, *op. cit.*, p. 13. Pierre Béraud, pasteur de Montauban, reçoit d'ailleurs les mêmes qualificatifs de la part de ses ennemis de « flambeau et trompette de guerre fusil, et flammesche de combustion ».

La principale cause de la division est très clairement exprimée dès les premières lignes de ce même texte, balayant l'argumentation religieuse du conflit dont le cœur est pour lui désormais politique et porte sur le maintien des dispositions de l'édit de Nantes. Bouffard-Madiane déclare que « ...les pacifiques, résistant aux factieux soustenoient que les remèdes violents seroient funestes au parti et qu'il se falloit contenir dans les négociations avec modération et respect pour obtenir quelque adoucissement¹. »

En dehors des assemblées politiques réformées, l'influence du duc de Rohan a reposé en partie sur des réseaux de fidèles dont fait partie le corps pastoral qui semble lui être majoritairement acquis, comme le déclare très clairement Bouffard-Madiane : « Le duc de Rohan avoit eu la plus part des ministres à sa poste »². Les pasteurs constituent pour lui d'excellents relais auprès des populations, notamment lorsque les élites urbaines, consuls et magistrats hésitent, voire s'opposent à ses positions. Il aurait d'ailleurs déclaré, selon des propos relatés par Anne de Rulman, « qu'il n'ignorait pas l'absolu pouvoir que les pasteurs avaient sur leurs troupeaux lorsqu'ils voulaient les entraîner à leur persuasion, et qu'il n'y avait rien ni de mal, ni de bien qu'ils ne fissent croire et faire quand il leur plaisait³. »

Le duc de Rohan a en effet auprès de lui, les pasteurs de sa maison qu'il utilise régulièrement comme intermédiaires auprès de leurs confrères, ou bien comme messagers dans des missions de confiance. Il s'agit en particulier d'Ezechiel Marmet (ou Mermet), ancien pasteur de Nérac, et de Josué Rossel qui le servira fidèlement jusqu'en 1629. Localement, il avait également des relais dans les villes comme Viguier, pasteur de Réalmont, « lequel avait la tête chaude et l'esprit agité de violentes convulsions », que le duc avait employé à la fin de l'année 1625 pour « faire comprendre à tous que M. de Rohan était le pilier de la foi et la colonne des Eglises, et que tous ses ennemis devaient être rebutés⁴. »

En ce qui concerne Charles de Vellieux dont il sera très souvent question pour Nîmes, Rulman expose longuement que cet ancien conseiller au parlement de Grenoble appartenant alors à l'ordre des célestins, avait été convaincu par La Milletière de quitter son état, sa santé déclinant, puis étant parti étudier à Genève et Bâle, ce dernier le persuada d'entrer dans le ministère. Il reçut l'imposition des mains à Nîmes le 31 mars 1624, de Jean Chauvé et Jean Faucher, qui deviendront par la suite ses principaux adversaires⁵. Rulman considère donc Vellieux comme une créature de Rohan⁶ qui aurait déclaré « que s'il y avait dans le corps des Eglises douze Vellieu, les affaires en iraient beaucoup mieux. »⁷. Vellieux agit en temps qu'agent de renseignement et reçoit les ordres par correspondance cryptée ; il intervient directement auprès de la population, « on le voyait trotter par la ville comme un procureur⁸ » ironise Rulman, mais il agit également auprès des plus puissants au moyen de réunions secrètes pour favoriser les entreprises du duc.

Ce pasteur est donc la cheville ouvrière du parti de Rohan dans Nîmes et s'oppose en cela à son confrère Faucher, tête de file des partisans de la soumission à l'autorité royale, qu'il n'hésite d'ailleurs pas à faire espionner pour « le rendre inutile ou suspect dans les affaires afin qu'il tint les deux bouts du drap tout seul⁹. »

¹ Charles Pradel, *op. cit.*, p. 13.

² *Ibidem.*, p. 87.

³ Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 2-3.

⁴ *Ibidem.*, p. 41.

⁵ Arch. dép. Gard, 42J 36, 31 mars 1624, f°30.

⁶ Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 164.

⁷ *Ibidem.*, p. 36.

⁸ *Ibidem.*, p. 115 vers le 15 août.

⁹ *Ibidem.*, p. 94.

Les « escambarlats »

Il est à remarquer que les principaux opposants à la guerre et au duc de Rohan sont des pasteurs de villes grandes ou moyennes, qui fréquentent quotidiennement les élites administratives et sont assez reconnus pour afficher publiquement leur opinion. Parmi eux, les professeurs des académies protestantes sont très présents, sans doute en raison du prestige intellectuel dont ils bénéficient auprès des populations comme de l'ensemble de leurs confrères, et du rôle qu'ils prétendent jouer auprès d'elles.

Bouffard-Madiane après avoir écrit que la plupart des pasteurs étaient acquis à la cause de Rohan, déclare que « plusieurs estoient forts déplaisants du désordre »¹ et n'hésitaient pas à s'opposer frontalement à lui en public. Ces « pacifiques » sont qualifiés péjorativement dès 1617, de « scambarlats », « escambarlats », « escambats » ou parfois « cavallas » par leurs adversaires, dans toute la province. Ce terme languedocien, « aussi barbare qu'injurieux »² selon Bouffard-Madiane, signifie à cheval, à califourchon et désigne ainsi le tiers parti des protestants favorables au maintien de la paix sous la protection du roi, qui vont s'opposer à la prise d'armes et seront chassés des villes en guerre.

C'est le cas de Jean Josion³ à Castres, mettant en doute une fausse lettre des ministres de La Rochelle qui avait été confectionnée par La Milletière pour entraîner la ville dans le parti de Rohan. S'adressant directement au duc de Rohan :

« il luy en demanda hardiment communication et luy soustint qu'elle estoit fort suspecte ; et sur ce que ses émissaires esmurent le peuple pour luy crier 'escambarlat ! pensionnaire !' et ne voulurent souffrir qu'il parlast debout, il se tourna des hauts sièges vers eux et leur dict, à un pas du duc de Rohan : "- je me tairais fous que vous estes, puisque vous ne voulez pas estre détrompés ; mais vous serez un jour bien aise que je vous assiste de mes consolations, quand le roy vous fera pendre". Et il se rassit sans vouloir opiner puisqu'on ne voulut pas luy laisser vérifier les seings des ministres de La Rochelle⁴. »

Ces interventions qui sont capables de faire basculer une situation contribuent à souligner le pouvoir des ministres dans ces instants cruciaux. Ainsi lorsque le pasteur écossais John Cameron, professeur de théologie à l'académie de Montauban, « ne pouvant goûter la prise d'armes, appuya les "bons" si fort, qu'il fist que le duc de Rohan envoya Monsieur de St-André-Montbrun à la sollicitation des factieux, dont Dupui estoit le chef, pour les fortifier par sa présence... »⁵

Elles sont même capables de provoquer la colère du duc lui-même, ainsi lorsque Faucher, soutenu par vingt-cinq de ses confrères, refuse de soutenir le premier traité négocié par Rohan avec le roi jugé comme trop défavorable au parti huguenot :

« Lors ce seigneur s'émouvant en chaleur et haussant le ton de sa voix, il leur dit qu'ils trancheraient tous des rois, qu'ils étaient des républicains et leurs peuples

¹ Charles Pradel, *op. cit.*, p. 87.

² *Ibidem*, p. 30. Charles d'Aigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps*, Montpellier, C. Coulet, 1875-1882, t. 3, p. 355 : escambarlats dès 1617. *Mercure de France*, VIII, p. 831 : Scamberlats.

³ Auguste Bernus, « Un pasteur de Castres au XVII^e siècle, Jean Josion », *Bull. SHPF*, n°48, 1899, p. 470-495.

⁴ Charles Pradel, *op. cit.*, p. 87.

⁵ *Ibidem*, p. 88.

des séditeux et qu'il aimerait mieux conduire une troupe de loups qu'une tourbe de ministres¹. »

LE POUVOIR DES PASTEURS

Les pasteurs sont donc des hommes influents, tout d'abord par les discours qu'ils tiennent en public, tantôt contre les institutions locales, tantôt contre le parti huguenot, mais aussi par leurs écrits et parfois par leurs interventions personnelles.

L'enjeu de la chaire

Il ne faut nullement s'étonner que la prise de parole en chaire, régulée dans les villes par une alternance des pasteurs selon les semaines, constitue un enjeu essentiel en temps de crise qui est source de rivalité entre les ministres de tendances divergentes.

La prédication a une fonction essentielle qui est d'éclairer l'ensemble de la population, y compris les élites urbaines sur la situation de la ville en s'appuyant sur les Ecritures. Elle est très attendue, comme en témoigne la grande affluence dans le temple lors de circonstances cruciales. Elle précède parfois les réunions des assemblées politiques générales, car le temple est le seul bâtiment capable d'accueillir plusieurs centaines de personnes : à Nîmes, « Le dimanche quatorzième, à l'issue de la prédication de Vellieu faite sur le soir dans le grand temple, le peuple fut prié d'arrêter² » ; le 27 juillet 1628 à Montauban, le temple est le lieu « où toutes les affaires sont dévolues à la cognoissance des conseils de guerre cy-devant formés et de direction ce jour-là autorisés...³ », et le 28 novembre où est juré l'union des Eglises : « ... et pour plus de célébrité, le lendemain à l'issue du presche où assiste le gouverneur, les consuls, les officiers du sénéchal, les pasteurs et anciens, le reste des habitans de tous ordres et les estrangers à milliers en la plus populeuse compagnie que nous ayons veue dans nostre ville, là d'un consentement unanime a esté jurée l'union des Eglises et solennellement résolu de n'entendre à aucun traité particulier⁴. »

La prédication permet donc d'influer sur les décisions qui vont être prises, voire de retourner une situation dans les périodes sensibles. Ainsi, le duc de Rohan s'appêtant à entrer dans Nîmes au début de l'année 1625 alors qu'il n'y est pas souhaité, la ville étant à ce moment-là favorable à la paix avec le roi, les deux pasteurs sont sollicités pour prévenir cet événement, et doivent prêcher sur le premier verset du premier psaume dont les premiers mots « Qui au conseil du malin n'a été » sont sans équivoque sur les risques encourus, l'un au grand temple, l'autre au petit : « C'était afin que tous deux à l'envie déchiffraient les funestes accidents de la venue de ce seigneur et les inévitables calamités qui auraient couvert la face de la ville s'il y fut entré », explique Anne de Rulman⁵.

Ces prédications ne sont pas très originales et sont très directement liées à la situation de la ville et à celle du parti, et bien souvent pour les chroniqueurs du temps, le verset d'appui

¹ Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 3. P. Chareyre, « Les assemblées politiques à Nîmes et l'idée républicaine (XVI^e-XVII^e siècles) », *Protestantisme et politique*, Actes du IX^{ème} colloque Jean Boisset, Service des publications de l'Université Paul-Valéry Montpellier III, 1997, p. 103-120.

² Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 191.

³ Pierre Béraud, *op. cit.*, p. 80-81.

⁴ *Ibidem*, p. 161.

⁵ Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 69.

n'est pas cité. Rulman donne quelques aperçus du contenu des prédications très moralisatrices, favorables au maintien de la paix, prononcées par Faucher :

« Le dimanche huitième et les deux jours suivants Faucher prêcha dans sa semaine fort rudement contre les fréquents et frénétiques tumultes des peuples. Il dit que leur facilité les rendait susceptibles de toutes sortes de bonnes ou mauvaises impressions, que leur légèreté les portait à idolâtrer les passants, et leur inconstance, à se dégoûter de leurs voisins. Il traita aussi des solides et légitimes moyens que les magistrats souverains et les subalternes prennent et doivent employer pour les contenir en gros et les châtier en détail¹. »

Certains sermons ont cependant marqué particulièrement l'esprit de l'auditeur, au point que Rulman en retranscrit pour octobre 1625, ce long passage :

« Faucher prêchant le dimanche douzième hors de sa semaine, dit sur l'application de son texte que les brouillons, les cabaretiers et les blasphémateurs qui courent jours et nuits les rues et se cantonnent par les boutiques pour détracter leurs frères et calomnier les gens de bien, ne ressemblent pas à Notre Seigneur Jésus Christ qui marchait par les rues pour guérir les malades et s'arrêtait aux carrefours pour instruire les ignorants avec une grande mansuétude et douceur d'esprit, ains au diable qui est tumultueux, calomniateur et sanguinaire. Mais que la consolation des gens de bien, amateurs de la paix des familles, du repos des villes et de la tranquillité des provinces consistait en la perpétuelle élévation de leurs esprits, se guidant comme des aigles au dessus des plus hautes nuées où il ne se trouvait point de brouillards, de bourrasques ni de tempêtes, où étant profondément tranquilles, ils se moquent de haut en bas de ces petits esprits restreints et limités dans l'opiniâtreté de leurs folles humeurs, attachés sans connaissance à la passion ou intérêt d'autrui et mortels ennemis de tous ceux qui les veulent désabuser. Ce sont, disait-il, des petits vers de terre qui se laissent fouler sous les pieds aux bonnes occasions sans avoir l'adresse de se remuer, corbeaux qui croassent, geais qui criaillent, renards qui toujours fuient, chiens qui aboient sans pouvoir mordre. Ils sont tous semblables au *ferro rote* des Espagnols, fer rompu, fer rouillé et inutile ; ils ne nous empêcheront plus de parler et, leur disant sans crainte et sans connivence leurs vérités, faire notre devoir puisqu'ils ne veulent pas faire le leur². »

Les écrits

Les propos tenus par les pasteurs en chaire ou bien au cours des assemblées civiles peuvent être prolongés et argumentés par des traités publiés pour la circonstance, parfois sur le mode de la controverse, qui permettent d'approfondir leurs conceptions en les ancrant théologiquement, de toucher un public plus lettré et par conséquent, d'asseoir plus largement leur position.

C'est le cas pour les "royaux" comme Philippe Codurc, professeur en langue hébraïque à l'académie de Nîmes dont la maison est perquisitionnée lorsque l'on apprend qu'il « composait un livre de l'obéissance aveugle qu'il fallait rendre au roi, ... et qu'il en faisait voir des feuilles tout entières à ses amis pour les débaucher du service actuel qu'ils devaient rendre au parti³. » Il s'agit très vraisemblablement de la version initiale du *Traité de*

¹ *Ibidem*, p. 238.

² *Ibidem*, p. 141.

³ *Ibidem*, p. 194.

l'obéissance des chrétiens envers leurs magistrats et princes souverains en 14 chapitres, connu par une édition parisienne de 1645, qui aurait été achevé à la fin de la troisième guerre¹. Son argumentation est relativement simple, exposant la double illégitimité de la prise d'arme envers Dieu et envers le souverain. Déclarant « que Dieu nous veuille apprendre à nous reposer purement sur sa providence », il présente dans l'adresse au lecteur la prise d'arme comme une maladie : « une passion furieuse et brutale, qui transporte ceux qui font profession de la religion chrestienne bien loin du devoir du chrestien. Mais le vulgaire l'appelle le zèle de la religion, ainsi se travestit et desguise le vice en prenant coutumièrement le manteau et le nom de la vertu. » Puis il en souligne le danger, à savoir la dérive vers une généralisation anarchique des conflits². Il tire un bilan négatif de l'engagement dans la défense armée, « Dieu n'a point pris plaisir à telles armes car elles nous ont esté que trop funestes et malencontreuses », et souligne son caractère non chrétien : « Nous avons mieux aimé imposer la croix à autrui que la recevoir nous mesmes et estre persecuteurs que persecutez³ ».

Déclarant « d'où sont venus ces derniers troubles ? sinon de ce que nos Eglises se sont voulu mesler trop avant du maniment des affaires séculières et ne se sont point contenues dans les limites de leur vocation⁴ », il insiste sur la légitimité des rois. S'appuyant notamment sur l'Ecclesiaste 2 :12, il écrit « que la puissance des roys n'est pas limitée, mais qu'elle est absolue... le roy est le plus homme de bien de son royaume »⁵. Puis il expose dans le titre du chapitre huit, que « Si les chrétiens doivent prendre les armes pour la religion, il n'appartient qu'au souverain d'en disposer et qu'en ce cas là mesme le souverain ne doit employer le glaive temporel que Dieu luy a mis en main pour planter la foy, ains seulement pour la défendre ». Il précise enfin que s'il advenait que les rois oppriment leurs peuples, qu'« il n'est pas loisible à leurs sujets de prendre les armes contre eux, ny de leur faire la guerre et que l'affirmative n'a aucun fondement en l'Ecriture ».

Jean Faucher rédige au même moment un traité que ne cite pourtant pas Rulman, intitulé *Exorcismes divers, ou propositions chrestiennes pour chasser les démons et les esprits abuseurs qui troublent les royaumes*⁶, probablement le texte de la controverse qu'il vient de soutenir contre le jésuite François Véron et que le consistoire est en train de faire vérifier⁷. Les controverses de ce champion du protestantisme expliquent le prestige et l'influence qu'il pouvait avoir auprès des populations et aussi par conséquent, qu'il soit devenu un homme à

¹ En effet, l'imprimatur daté du 31 juillet 1629, signé Philippe Codurc, Pierre Petit, Daniel Peyrol, laisse entendre qu'il accompagne la publication de l'édit de Nîmes. « Le livre de l'obéissance dont il est parlé dans un document inédit du milieu du XVII^e s. », *Bull. SHPF*, 1860, p. 110-115, anonyme.

² « s'il m'est permis de prendre les armes et de me défendre contre mon prince souverain qui me persécute pour le nom de Jésus Christ, à plus forte raison le dois-je faire contre tout autre. Voila donc par ce moyen là le chrestien armé, sans discretion ny distinction aucune contre tous ceux qui le persécutent pour voir qui sera le plus fort. Voila les évêques obligez de prendre les armes pour deffendre leurs troupeaux persecutez pour le nom de Christ par qui que ce soit, semblablement les troupeaux sont obligez de faire le mesme pour les évêques ce qui est toutesfois contraire à la pratique de l'Eglise chrestienne et à la Parole de Dieu. »

³ P. Codurc, *op. cit.*, ch. 1, p. 2.

⁴ *Ibidem.*, p. 33.

⁵ Cette argumentation s'appuie également sur Jean 18 :36 « Mon royaume n'est pas de ce monde », Matthieu 22 :21 « Rendez à César ce qui appartient à César... », 1 Pierre 2 :17 « Craignez Dieu et honorez le roy ». Elle est également historique dans le titre du chapitre onze « Que l'Eglise d'Israël n'a jamais pris les armes contre les roys ausquels Dieu les avoit assujétis... ».

⁶ Nîmes, 1626, in-8°, 42 p. Louis Desgraves, *Répertoire des ouvrages de controverse entre catholiques et protestants en France (1598-1685)*, tome 1, Droz, Genève, 1984, n°3426.

⁷ Arch. dép. Gard, 42J 37,15 janvier 1625, f°128. Le texte de la dispute de Faucher contre Véron doit être vérifié et soumis au sieur de Peyremales, modérateur de la dispute, avant impression. Véron publie sa version sous le titre : *La Sainte Bible abandonnée par les Ministres du Languedoc et des Sevenes, ou Sommaire de quatre conférences tenues à Nismes, Beziers, Montpellier, et Aigues-mortes, entre M. François Veron et Faucher, Croy, et Bansilion, Ministres desdites villes*, Paris, François Targa, 1625.

neutraliser pour les partisans de la guerre. Il en va de même à Castres où Jean Josion publie plusieurs ouvrages contre le jésuite Pierre Sapetz¹.

Josué Rossel, pasteur de Sauve et fidèle serviteur de Rohan, représente la partie adverse, justifiant la prise d'armes par les pasteurs dans un ouvrage intitulé *Les ministres combatans pour la passion de Jésus Christ et l'efficace d'icelle*, imprimé à Nîmes chez la veuve Jean Vaguenar en août 1625. Cette édition lui valut un décret de prise de corps du parlement de Toulouse pour le motif d'avoir exalté le port des armes contre le roi « et critiqué avec passion l'armement fait pour combattre les rebelles, ce qui constitue un crime de lèse-majesté ». L'ouvrage aurait été très précieux pour connaître l'argumentation théologique des partisans de la révolte, mais l'arrêt prévoyait malheureusement que les volumes devaient être lacérés, ce qui explique qu'aucun exemplaire original n'en soit actuellement conservé². Il est en revanche connu par la réponse que lui fit le jésuite Alexandre Regourd l'année suivante à Béziers³. L'argumentation de celui-ci s'organise en trois temps, dont seul le premier concerne la rébellion contre le roi⁴. Il cite des passages sans équivoque de Rossel à ce sujet reposant sur un commentaire du chapitre 6 de Daniel :

« Ils exercent une tyrannie à l'encontre de tous les fidelles, ils établissent par leur cruauté des superstitions pleines d'impiété. Il auroit dit sur le verset 3 du mesme chapitre : Ez cours des roys les plus bestes sont les premiers et les plus avancez... selon que les roys sont presques tous hebetez et brutaux aussi semblablement sont-ils comme les chevaux et les asnes, des bestes brutes. Sur le verset 22, les princes terriens se demettent et privent eux mesme de leur puissance quand ils s'eslèvent contre Dieu, voire ils ne sont dignes d'estre tenus au rang des hommes, il leur faut donc plutost cracher au visage que de leur obeyr quand ils sont sy fiers et outrecuidez de vouloir mesme despouiller Dieu de son droict et quasi occuper son siège. »⁵

Cette contestation du pouvoir royal conduit à placer la conscience individuelle au-dessus des lois humaines : « les consciences des fidelles sont exemptes de la puissance de tous hommes... elles descherroient de la liberté que Christ leur a acquis si elles se pouvoient au plaisir des hommes lier de loix et constitutions »⁶. Mais la particularité de Rossel semble reposer sur la glorification du martyr, que souligne Regourd qui l'accuse de « loger les rebelles contre sa majesté au rang des vrais martyrs...⁷ ». Reprenant ses propos au sujet du bailli de Sauve blessé dans les combats, il rapporte cette citation « les cendres des martyrs qui

¹ Auguste Bernus, *op. cit.*

² Arch. dept. Haute-Garonne, B 455. L'arrêt du parlement de Toulouse du 5 août 1625, est retranscrit intégralement dans l'ouvrage de Regourd, p. XI-XII (voir note suivante).

³ Alexandre Regourd, *Les ministres combatans la Passion de Jesus & l'efficace d'icelle. Edition seconde augmentée de la réplique au libelle de Josue Rossel, ministre de Sauve, condamné par arrest du parlement de Tolose avec l'esclaircissement de diverses controverses dont l'indice se voit en la page suivante*, Béziers, Jean Pech, 1626, XXIV + 486 p. Cet ouvrage a sans doute connu une réimpression la même année avec comme sous-titre, *Seconde partie contenant la response aux recriminations de Josue Rossel, ministre de Sauve, & la conformité de l'Eglise des apostres, & des quatre premiers siecles, avec l'eglise romaine d'aujourd'hui*, de 32 + 327 pages provenant de la bibliothèque des jésuites de Montauban.

Le premier ouvrage de Regourd (*Les Ministres combatans la Passion de Jésus et l'efficace d'icelle, repoussez par l'Escriture*, Béziers, Jean Pech, 1626), volume de 38 pages, était beaucoup plus court que le suivant. C'est donc à cette première édition que s'en était pris Rossel qui avait dû produire une réponse relativement courte.

⁴ Alexandre Regourd, *op. cit.*, p. 3, 10, 36. Les titres des trois sections sont : « Le ministre Rossel d'entrée est outrageux au roy..., Rossel est convaincu de sacrilège et d'impiété pour avoir logé la sainte croix au rang des idoles..., Rossel est convaincu d'hérésie et d'ignorance grossière s'en prenant à la version commune de l'Escriture et de plus, de calomnie. »

⁵ *Ibidem*, p. 7.

⁶ *Ibidem*, p. 8-9.

⁷ *Ibidem*, p. 21.

sont encore tièdes des derniers combats rendus pour le soutien de la dignité et de l'efficace des souffrances du fils de Dieu¹ ».

Pour Pierre Bérauld, pasteur de Montauban et professeur en théologie, le choix de la prise d'armes est tout à fait assumé dans l'avant-propos de son récit de la situation de Montauban durant la troisième guerre. Il se place en cela dans la droite ligne des pasteurs combattants des premières guerres de religion, et notamment de Jean de l'Espine². Evoquant la prise de son ancienne paroisse de Pamiers et celle de la petite ville de Réalmont, il s'écrie : « Ô Dieu ! jusques à quand ne resveilleras-tu point ta jalousie contre ces infames ? »³. Il est donc le chantre d'une guerre juste « pour la liberté des consciences »⁴, insistant sur sa confiance en la protection divine qui s'est manifestée par la peste arrivée aux portes de la ville, mais qui l'a épargnée ou par la poursuite ininterrompue de l'enseignement académique : « le soin particulier que Dieu a eu de nostre escole pépinière des Eglises a paru parmi tant de désordres en ce que ni les exercices ordinaires de l'académie, ni les solennités de la maîtrise, baccalauréat et promotions n'ont pu estre interrompues⁵ ». Il écrit encore ailleurs : « L'œil que Dieu tient figé sur les siens a à bon escient veillé sur nous, faisant esvanouyr les entreprises contre ceste ville...⁶ ». A la fin de son ouvrage, alors que La Rochelle vient d'être soumise, Bérauld relate l'adoption par le conseil général assemblé dans le temple, de l'union des Eglises qui aura pour conséquence le siège de la ville par l'armée royale. Ses derniers mots, qui reprennent sans doute une prière prononcée à cette occasion, affirment sa confiance quasi mystique en la protection divine :

« ... là d'un consentement unanime a esté jurée l'union des Eglises et solennellement résolu de n'entendre à aucun traité particulier. Rien de plus vigoureux. Dieu qui nous a mis cette magnanime résolution au cœur nous y fortifiera, et nous ayant donné de croire, nous donnera de souffrir constamment pour son nom, qui ne lairrons de prier pour ceux qui nous courent sus et nous persécutent et continuerons d'espandre nos vœux devant Dieu pour la prospérité du Roy et du royaume, et comme nous tenons de la largesse de Dieu des provisions pour plusieurs années, il nous fera grace de les employer avec nos vies pour sa cause ; et après, quand toutes choses nous defaudroyent, voici nostre devise qui est celle du Père des croyans : En la montagne de l'Eternel, il y sera pourveu. Amen⁷. »

Acteurs de la guerre

Les pasteurs sont donc des acteurs institutionnels de la guerre en tant qu'aumôniers naturels de leurs fidèles ayant pris les armes, notamment en allant faire les prières aux corps de gardes, sur les bastions de la ville. Ils peuvent enfin occasionnellement, intervenir personnellement dans les conflits.

Vellieux se fait remarquer à Nîmes par son zèle à vouloir élever des fortifications. Il convainc même Rohan, qui n'était initialement pas favorable à cette construction, de changer

¹ *Ibidem*, p. 6.

² Hubert Bost, « Une "place de sûreté" théologique : l'académie protestante de Montauban », *L'édit de Nantes. Sûreté et éducation*, Montauban, SMERP, 1999, p. 25. L'orthographe de son nom telle qu'elle figure dans son ouvrage est bien Bérauld et non Béraud comme on peut la trouver parfois mentionnée.

³ Pierre Bérauld, *op. cit.*, p. 30.

⁴ *Ibidem*, p. 144.

⁵ *Ibidem*, p. 153-154.

⁶ *Ibidem*, p. 69.

⁷ *Ibidem*, p. 161.

d'avis¹. Le pasteur Bastide, de Saint-Affrique, ira lui-même plus loin « pour la conservation des corps de son troupeau, comme il veilloit pour le salut des âmes », en dessinant bastions et demi-lunes pour protéger la ville ; durant le siège, il ira même jusqu'à donner des conseils aux chefs de guerre présents².

Pierre Béraud assume tout à fait ce rôle : « de quel front ose-t-on tourner à blâme que je monte à cheval puisque par mes exortations et encouragements je voy tous les jours le fruit de mes travaux³. ». Son récit rédigé à la première personne du pluriel évoque sa participation effective à la défense de Montauban, et notamment à la guerre d'embuscade et aux coups de main dans les environs pour éviter le siège de la ville. Il se met directement en scène, évoquant les premières escarmouches avec les troupes royales approchant de la ville : « je me trouvay là seul à cheval travaillant à ranimer et désabuser ceux qui n'avoient pas bien pris le commandement de se retirer aux autres postes »⁴, et plus loin : « Nous prenons la route de Canals environ les dix ou onze heures de nuit. Je fay la prière à Dieu d'escadron en escadron, représente en peu de mots qu'il y allait de la cause de Dieu, de la liberté de nos consciences. Nous allons dans le bois de Canals en embuscade...⁵ ». Après la guerre, il sera d'ailleurs censuré par le synode national de Charenton de 1631 qui le trouvera « d'un esprit chaud et qui alloit vite », en raison de cet ouvrage « où non content de justifier la prise des armes, il s'étoit avisé de soutenir que les ministres même ont vocation de les porter et de repandre le sang »⁶. Son cas n'est sans doute pas isolé puisqu'en mai 1622, le sire Gontard se plaint au consistoire que l'on ait fait venir dans Nîmes « des pasteurs quy ne preschoyent que le sang et le carnage, au grand escandalle de plusieurs⁷ ».

Parmi les rares pasteurs morts au combat, il convient de citer Daniel Chamier, qui fut emporté le 17 octobre 1621 par un boulet de canon lors du siège de Montauban sur le bastion du Paillas, aux côtés de ceux qui s'apprêtaient à repousser un assaut des troupes royales. Il est à remarquer qu'il déclara peu de temps avant de mourir à son confrère Josion, qu'il venait là car il était de repos, c'est-à-dire qu'il n'était pas en charge de prédication et par conséquent n'exerçait pas alors pleinement sa charge de ministre⁸.

Quant à Jean de Voisins, les circonstances de son décès sont relatées par les deux chroniqueurs, Rulman étant le plus précis. Il appartenait à une famille ayant auparavant servi la cause protestante par les armes, et s'était lui-même fait remarquer durant la campagne de 1621 par la prise de l'église fortifiée de Fauch (Tarn) avec le canon de Réalmont, et Rulman affirme qu'il « avait été trompette dans le Haut-Languedoc »⁹. Il accompagna par la suite Rohan dans ses déplacements jusqu'au siège infructueux de Sommières, où il fut tué « d'une mousquetade sur le pont auprès de la croix à mesure qu'il haussait la tête pour l'envisager¹⁰. »

¹ Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 164. Le vendredi 17 octobre 1626, il profite de l'absence de Faucher au consistoire pour faire adresser aux consuls de la part de cette assemblée, une exhortation de « pourvoir non seulement au labourage de Dieu comme ils devaient faire en mettant la ville en défense et son Eglise en sécurité, laquelle Dieu avait si soigneusement recueillie et miraculeusement conservée dans Nîmes ». La métaphore faisait référence au labourage préparatoire au traçage de l'emplacement des fortifications de terre (Rulman, p. 147).

² Alexandre Germain (éd.), *Relation du siège de Saint-Affrique fait en 1628 par le prince de Condé et le duc d'Epemon*, Montpellier, 1898. Attribuée par A. Germain au pasteur Bastide, p. 12-14 et p. 24.

³ Pierre Béraud, *op. cit.*

⁴ *Ibidem*, p. 66.

⁵ *Ibidem*, p. 129.

⁶ Elie Benoist, *Histoire de l'édit de Nantes*, tome 2, Delft, 1693, p. 519.

⁷ Arch. dép. Gard, 42J 36, 28 mai 1622, f°223.

⁸ Charles Read, *Henri IV et le ministre Daniel Chamier*, Paris, 1854, p. 29-30.

⁹ Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 75.

¹⁰ *Ibidem*, p. 75.

« C'estoit un homme doué de belles qualités mais d'un zèle inconsidéré qui à la fin luy cousta la vie » écrit de lui Bouffart-Madiane¹. Et Rulman de rajouter, désapprouvant la confusion des offices et du ministère ecclésiastique, imitant en cela les propos de Luther envers Zwingli, « ceux qui l'avaient connu jugèrent sans passion cette sanglante mort digne des violences de sa vie »².

Cet exemple quelque peu atypique semble relever des attitudes du passé. Charles Vellieux, avec intrigues particulièrement bien renseignées par Rulman, présente un nouveau modèle de pasteur intervenant à la fois dans le domaine du religieux et du civil, selon une voie ouverte sans succès à Nîmes, une décennie auparavant par le ministre Jérémie Ferrier³. La violence du pasteur semble dans ce cas beaucoup plus politique que militaire, et donc davantage menaçante pour l'ordre en place par le lien direct établi avec le « populas ». Aux antipodes donc, aux yeux du chroniqueur nîmois, de la *persona* du pasteur savant de la Renaissance, maître de ses passions, ce pasteur brouillon qui s'appuie sur le peuple inconstant par nature, ne peut être que condamné à l'échec.

LES PASTEURS ET LE « POPULAS »

Anne de Rulman pose clairement les problèmes que suscite l'immixtion des pasteurs dans le domaine politique au temps des guerres de Rohan, idéalisant quelque peu la situation ancienne dans un très beau texte :

« Chose étrange qu'en ce misérable siècle, l'égout des précédents, les conducteurs de l'Eglise qui, au temps de nos pères, était toute pacifique et débonnaire, souffrant le martyre et portant la croix pour le nom de Jésus Christ, ennemie à son imitation de l'effusion de sang et du renversement des ordres politiques, soit devenue impatiente et tumultueuse et que usurpant les puissances du bras séculier, ils osent parler les premiers de la guerre et les derniers de la paix.

Chose étrange qu'il faille toujours souffrir, après nous en être si mal trouvés, que les jeunes ministres sortant des écoles entrent dans les affaires lesquelles ils n'entendent pas, et veuillent avoir la direction de celles qui donnent la guerre ou la paix après les avoir gâtées, et que dans Nîmes, d'une aveugle passion ou d'une tolérance léthargique, toute sorte d'autorité publique soit ravalée, ..., avec cette impression que le conseil des vieux est trop rance, que celui des jeunes est plus vigoureux et que ceux-là ressentent et ceux-ci ratiocinent, que la vieillesse est susceptible de crainte et d'accommodements et la jeunesse de promptitude et de disposition à faire tout ce qu'on lui ordonne, et partant est seule capable d'une vigoureuse résistance et d'un perdurable affermissement.

...que cette ville dis-je, aie tant dégénéré de la magnanimité de ses ancêtres qu'il ne se trouve point aujourd'hui entre dix mille, un seul arrière neveu soit magistrat, soit consul, soit consistorial, soit un autre de ces esprits à la vieille marque et de ces courages au vieux coin, qui veuille, qui ait, qui puisse réformer ce nouveau ministre, le coigner dans sa chaire, l'enfermer dans sa robe et le borner dans sa charge, et lui prenant en main par l'ordre des plus sages et la nécessité du temps, le timon des affaires d'Etat, faire en sorte sans blesser sa conscience, sans désoler

¹ Charles Pradel, *op. cit.*, p. 31, 3 septembre 1621.

² Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 75.

³ Joël Poivre, *Jérémie Ferrier (1576-1626). Du protestantisme à la raison d'État*, Droz, 1990.

l'Eglise et sans altérer l'état de la ville qu'elle rendit innocemment à Dieu ce qui est à Dieu et fidèlement au roi ce qui est au roi¹. »

Rivalité avec les magistrats et les consuls

A Nîmes, les premiers rivaux de Vellieux, facilement éliminés sous l'accusation d'être des « escambarlats », furent ses collègues ministres. Il connaît cependant un succès plus mitigé avec Faucher, qui s'oppose à lui au sein du consistoire dont il tente vainement de prendre la direction au cours de la séance du vendredi 17 octobre 1625, après qu'il eut convoqué une réunion extraordinaire en son absence ainsi que de celle « de Rozel et quelqu'autre de cette trempe » pour faire exhorter les consuls de travailler diligemment aux fortifications².

Par ailleurs, à la fin de l'année 1625, Vellieux est à l'origine d'un coup de force municipal en s'appuyant sur les principaux barons qui, suivis par six à sept cents personnes, se saisissent de l'hôtel de ville. Vellieux préside alors l'assemblée dans la salle du conseil, dont les assistants lui déclarent : « Nous n'en voulons point d'autre ministre que vous, les autres ne sont pas gens de bien ...³ ». Le fonctionnement du consulat est alors neutralisé par la mise en place d'un bureau de direction composé de seize membres « qu'il avait choisis à sa poste pour être les directeurs et les ordonnateurs des affaires de la paix et de la guerre. Tous seize étaient ses confidents...⁴ ». En 1626, Cheiron, « créature de Vellieu »⁵, un des principaux directeurs est désigné premier consul et participe à la nomination d'un gouvernement local composé cette fois de douze personnes⁶. Le pasteur se félicite alors de son action en déclarant à l'un de ses amis : « J'ai été sorcier ... ce petit doigt m'avait assuré il y a plus de huit jours que Cheiron serait consul ; je suis parvenu au comble de mes désirs⁷. »

Lorsque Dupuy prend la direction de Montauban pour Rohan, Bouffard-Madiane qualifie le régime mis en place du nom de « tyrannie (comme ils avoient coutume de dire et de faire)⁸ ». Pour Nîmes, Rulman, s'inspirant également de l'Antiquité, emploie l'expression de « tribuns du peuple »⁹ pour qualifier cette forme de gouvernement insurrectionnel.

Après les pasteurs et les consuls, les troisièmes opposants et victimes de Vellieux sont les magistrats du présidial dont l'objectif, en tant que membres en général du parti des pacifiques, est de rendre, selon la formule de Rulman « innocemment à Dieu ce qui est à Dieu et fidèlement au roi ce qui est au roi¹⁰. ». Ils sont donc en totale opposition avec leur ancien collègue du présidial de Grenoble, dont ils ne comprennent ni n'acceptent l'abandon de la fonction pour le ministère ecclésiastique. Vellieux n'a d'ailleurs que peu de prise sur eux, sinon celle de l'accusation de trahison, c'est-à-dire d'être des « escambarlats ». Ils s'opposent à plusieurs reprises, les magistrats usant de remontrances et exhortations successives portées contre lui essentiellement par le conseiller au présidial Rostan Rozel, beau-père de Rulman ; en vain car ils seront obligés de quitter la ville.

¹ Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 147-148.

² *Ibidem*, p. 147. Cette séance n'a pas fait l'objet d'une retranscription dans le registre du consistoire.

³ *Ibidem*, p. 101.

⁴ *Ibidem*, p. 171.

⁵ *Ibidem*, p. 178.

⁶ *Ibidem*, p. 105.

⁷ *Ibidem*, p. 191.

⁸ Charles Pradel, *op. cit.*, p. 88.

⁹ Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 167-168.

¹⁰ *Ibidem*, p. 147.

Vellieux contre Rohan

Après avoir affronté les consuls et les magistrats, Vellieux se détache également de son principal protecteur, le duc de Rohan. Déjà au cours des premières négociations défavorables que celui-ci avait tenté de faire accepter, avant d'apprendre que La Rochelle en était exclue et qu'il change de position, Vellieux avait fait partie des opposants à son entrée dans la cité nîmoise et, dans une prédication mémorable, il « prononça contre lui tout ce qui se pouvait dire sur la chaire de Vérité. Il le compara envers les Eglises à Achitophel envers David à la table duquel il mangeait, et levait son talon contre lui¹ ; et son ingratitude le rendait odieux et étant son ennemi couvert, il était le plus dangereux de tous...² ».

Plus tard, divergeant sur la question des fortifications et sur les termes de la paix, il s'opposa publiquement au duc en décembre 1625, dans une assemblée politique à propos de la députation à l'assemblée de Millau : « il usa de plaintes contre ce seigneur de ce qu'il s'amusait trop après la tenue des assemblées, parce qu'il n'était pas question de tant délibérer mais d'agir ... il dit que l'histoire lui avait appris et la tradition confirmé que nos pères n'en usaient pas ainsi...³ » ; de tels propos lui valurent de la part de Rohan une explication de trois heures en privé.

Vellieux joue ensuite la carte des barons nîmois, chefs militaires de la ville, surnommés pour l'occasion les « quatre Evangélistes », puis les « quatre fils Aymon », Saint-Cosme, La Cassagne, Lèques et Aubais. Puis il s'adresse au marquis Du Puy de Montbrun, à qui il laisse miroiter la charge de premier consul et de gouverneur, ainsi qu'à ses deux frères notamment Jean, comte de Ferrassière, et pour terminer, à la fin du mois de février 1626, il se brouille avec tous, niant les promesses qu'il avait écrites, d'où les accusations d'être un brouillon dont il est l'objet de la part de Rulman qui ne peut comprendre ni accepter sa stratégie, mais reconnaît qu'« il était toujours bien dans l'esprit du menu peuple⁴ ».

Rulman considère donc Vellieux comme un « brouillon », une « girouette à tous vents »⁵, voire comme étant atteint de folie, rapportant qu'il « a l'esprit trépané comme sa tête et qu'il fait tous les jours quatre postures dignes de lui : il pleure, il rit, il siffle, il chante⁶. » Il fait de ce personnage l'un des principaux responsables des troubles que traverse la ville à la fois par son manque de compétence, son caractère instable et son absence de véritable vocation : « c'est un roseau cassé qui blesse les mains de ceux qui s'y appuient. Il aura sujet de se repentir à son aise d'avoir quitté la douceur de l'étude et de la méditation, pour se mêler des affaires de la guerre, lesquelles il n'entend pas et les brouiller au lieu de les démêler »⁷.

Cependant si dans son théâtre politique, Rulman ne cache pas sa haine de Vellieux comme du « populas », il ne s'étend pas sur une dimension particulière de la révolte de nîmoise qui pourrait être assimilée à une révolution urbaine soutenue par un discours religieux, dans une ville se préparant à être assiégée.

¹ 2 Samuel 15-17.

² Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 69.

³ *Ibidem*, p. 195.

⁴ *Ibidem*, p. 229.

⁵ *Ibidem*, p. 239.

⁶ *Ibidem*, p. 118. Il le décrit ailleurs (p. 105) dans ces termes : « il est mélancolique et présomptueux, il abonde en son sens, il croit de léger, il dit tout ce qu'il pense, il se contredit en trop parlant, il communique ses secrets aux femmes et familiarise avec ses enfants, et le dernier qui lui parle le gagne. »

⁷ *Ibidem*, p. 229.

Un discours millénariste

Vellieux s'oppose non seulement au pouvoir civil, mais aussi à l'ecclésiastique, certains de ses propos pouvant laisser penser qu'il avait même été assez dédaigneux envers ses confrères : « C'est un corps lequel il a fort méprisé en disant souvent que le moindre des écoliers qui passerait ministre auprès de lui en saurait plus que la moitié de tous ceux de la province¹. »

Un gentilhomme aurait dit à Rohan, selon des propos rapportés par Rulman « qu'il possédait un esprit angélique et qu'il était saisi d'un mouvement divin, parce que c'était lui qui devait débaucher Nîmes en sa faveur² ». Considéré par les pacifiques comme celui qui « seul présidait sur les eaux³ », surnommé Saint-Paul, il n'est peut-être pas exclu qu'il possédait, contrairement à ses confrères enseignants à l'académie, une vision moins intellectuelle et plus inspirée de sa charge. C'est pour cela qu'il a sans doute considéré qu'il n'avait de comptes à rendre qu'au « populas », tant méprisé par les élites urbaines. Est-ce la confiance en sa mission et l'exaltation de l'action qui l'amenaient à prendre cette posture raillée par Rulman ? « Le rire lui a échappé bien souvent sur la chaire pendant le chant des psaumes dont plusieurs s'en sont scandalisés⁴ ».

Ses propos radicaux porteurs d'un message de purification lui ont assuré une grande popularité, « il disait au commun du peuple qu'il fallait faire maison neuve et que ce serait un coup du ciel de balayer les ordures qui la salissaient⁵ ». Il a soutenu les efforts de fortification comme Bastide à Saint-Affrique pour protéger ceux qui ne pouvaient s'enfuir de la ville, il réprouvait les rapines des gens de gens de guerre, et se méfiait des intérêts personnels de Rohan, et des « Evangélistes » qui trouvaient intérêt dans les conflits⁶. Peu étonnant donc qu'il ait connu un si vif succès populaire comme en témoigne le soutien qu'il reçut à l'issue d'une assemblée : « Il demanda son sentiment au peuple, lequel en présence des consuls et du consistoire, cria amen durant un quart d'heure sans respirer⁷ ». Il était donc porteur de l'aspiration d'une partie des habitants de la ville de se replier derrière leurs murs de terre, pour assurer leur défense et installer un ordre urbain mystique, porteur d'un message social sous-jacent. Une situation sans doute proche de celle de Montauban, telle qu'elle est relatée par Pierre Bérauld à la fin de l'année 1628.

Les conceptions théologiques de Vellieux qui avait suivi un parcours académique peu orthodoxe constituent finalement son point faible, celui que ses adversaires se préparent à utiliser à son encontre lorsque la paix est sur le point d'être signée : « on veut faire contredire sa doctrine et soutenir qu'il a prêché quelques hérésies afin de le faire suspendre à son collègue... En tous cas on prétendait le faire reléguer en une Eglise de village pour le sevrer de

¹ *Ibidem* p. 105.

² *Ibidem*, p. 19.

³ *Ibidem*, p. 105.

⁴ *Ibidem*, p. 118.

⁵ *Ibidem*, p. 190.

⁶ *Ibidem*, p. 237. Comme Rulman lui-même le constatait : « M. de Rohan était bien aise de déférer quelque chose à la rapine des gens de guerre, le marquis de Montbrun de chatouiller les esprits du peuple en les animant au travail assidu de leurs fortifications ; Lèques, La Cassagne et les autres n'étaient pas marris de prolonger leur pouvoir jusqu'au dernier jour de la confusion, et étaient cependant bien aise de profiter de la prise de quelques troupeaux de brebis ou de quelques paires de bœufs. »

⁷ *Ibidem.*, p. 191.

la connaissance des affaires et réprimer sa curiosité. Cet esprit est universellement doté, il n'est pas orthodoxe théologien, l'ortie sent encore le froc...¹ »

Les propos de Vellieux en chaire qui ont fait scandale auprès de certains et ont été débattus à son désavantage en consistoire, ont été résumés par Rulman : « Vellieu avait prêché dans sa semaine sur la fin d'octobre que l'œuvre de notre rédemption en notre Seigneur Jésus Christ n'avait commencé que le jour que saint Jean l'eut baptisé. » En réponse à ses détracteurs qui lui répliquaient que l'œuvre de rédemption commence dès la naissance du Christ, il « s'échauffa et tança la pétulance de quelques uns qui, poussés disait-il, de l'esprit de Satan, faisaient quelques ramas de certaines hérésies, lesquelles ils croyaient ignoramment ou imprudemment qu'il avait prêchées. Il les renvoyait tous au temps qui découvrirait le cœur d'un chacun, et à Dieu qui punirait enfin tous les persécuteurs des ministres² ». Vellieux, insistant sur l'œuvre du baptême considère donc l'Eglise comme une Eglise militante, et non pas multitudiniste, ce qui correspond bien à l'ensemble de son action nîmoise, une Eglise dans laquelle le rang social importe peu pourvu que les fidèles agissent pour la seule gloire de Dieu. En intervenant dans le champ du politique, il ne faisait que suivre le message dont il était porteur, et dont il a pu percevoir un instant l'accomplissement.

On comprend d'autant mieux la fracture qui se développe entre les élites protestantes acquises à l'ordre royal, et des populations qui continuent à vivre dans ces temps de crise dans l'espérance des premiers temps de la Réforme. On comprend également la désaffection de l'Eglise en place, une fois les troubles passés et notamment l'objet de la délibération du consistoire d'octobre 1626 sur le « refroidissement » du zèle, qui sera à plusieurs reprises répétée et qui a souvent été interprétée comme une manifestation de l'indifférence religieuse³.

Il n'est malheureusement pas possible, faute de sources aussi précises d'établir des comparaisons avec la situation d'autres villes protestantes, ou avec celle des années 1622 ou 1628-1629, ni même enfin avec les propos quelque peu optimistes et exaltés du pasteur Voisins qui, juste avant d'être tué d'un coup de mousquet sur le pont de Sommières, « avait charmé les mousquetades.⁴ »

LES PASTEURS VICTIMES DU PARTI HUGUENOT

Les pasteurs sont donc naturellement placés en première ligne, dans ces conflits qui divisent les populations. Porte-paroles d'un débat qui se déplace de plus en plus vers le champ politique et moins présents apparemment à la tête des armées, ils sont confrontés désormais à une violence civile, essentiellement dirigée contre les pacifiques, faite de menaces verbales, physiques et du bannissement de leurs Eglises. Les prédications sont au centre des menaces qui pèsent sur eux.

¹ *Ibidem*, p. 105.

² *Ibidem*, p. 155. « Plusieurs avaient murmuré contre lui sur cette erreur. Ils faisaient des considérés entre leurs amis et conjoignaient une liste de quelques autres créances lesquelles il avait prêchées. Peu de jours après il déféra au consistoire Puyredon et Gaissac comme détracteur de sa doctrine et requit qu'ils fussent cités en cette compagnie pour lui en faire satisfaction. » Registre du consistoire 29 octobre 1625, Arch. dép. Gard, 42J 37.

³ Arch. dép. Gard, 42J 37, 17 octobre 1626 f°202-203.

⁴ Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 75.

Affirmer sa différence

Face à une telle pression, il faut un certain courage aux ministres favorables à la soumission royale pour prendre la parole. Le pasteur Rosselet, en mai 1622, à l'issue de la première guerre, avait refusé de revenir prendre son ministère à Nîmes d'où il avait été chassé avec Faucher depuis le mois de novembre dernier, disant que « la chère de Nymes est sy penible qu'il n'y peut fournir de son ministère ». Son confrère recommande d'ailleurs au consistoire de lui accorder un congé « affin qu'il vive en repos et tranquillité de sa personne » à cause de « l'aigreur que quelques habitants ont contre lui » et qu'il se sait « exposé à la rage d'iceulx¹ ».

C'est ce même Faucher qui expose en 1625 le devoir de sa conscience, n'hésitant pas à prendre l'assemblée à rebrousse poil :

« Le dimanche vingt-quatrième, Faucher prêchant sur la venue de saint Jean qui rendait comme présente aux Israélites leur délivrance, laquelle n'arriva que quatre cents ans après, dit que les impatiences de nos peuples n'étaient pas semblables de ne pouvoir attendre six semaines, un mois, quinze jours, huit, pour apprendre des nouvelles certaines de la paix, et cependant se tenir humblement resserrés dans le devoir.

Il demanda pardon à Dieu de ce qu'il avait quitté ce texte durant six mois pour plaire aux hommes plutôt qu'obéir à Dieu, de peur de se rendre haïssable en leur disant la vérité, mais que désormais, il était résolu de parler quoi qu'on lui sût dire ni faire². »

Il faut un certain courage aux pasteurs qui s'opposent ainsi publiquement aux avis de la majorité. Le danger n'est pas mince, la violence physique n'est pas loin de la menace, même si aucun de ceux qui prirent fait et cause pour la paix ne fut directement l'objet d'assassinat. Lorsque plusieurs amis de Faucher l'exhortèrent à ne point prêcher le dimanche 20 juillet 1625 selon l'ordre prévu par crainte de menaces sur sa vie, il leur répondit :

« que la vie et la mort lui étaient indifférentes pourvu qu'il fit dignement sa charge. Il prêcha sa semaine paisiblement et judicieusement, il exhorta le peuple à la repentance et à l'humilité, il dit qu'il fallait prier Dieu qu'il touchât le cœur du roi et qu'il le remplît d'amour envers son peuple, et qu'en nos affaires il fallait implorer sa clémence, venir toujours en suppliant, ne se lasser jamais après les très humbles remontrances, fuir les occasions de se rendre haïssables, demeurer toujours sur la défensive et ne se fier pas trop au bras de la chair³. »

Six mois plus tard, le 18 janvier 1626 à l'occasion de la célébration du jeûne provincial : « Faucher dit qu'il en connaissait qui faisaient les grands et zélés de la foi pour s'ingérer aux charges publiques, et lorsqu'ils les possédaient, ils n'avaient autre soin que de picorer sur le peuple et d'en prendre là où il en trouvaient de toutes mains ». A la fin de la prédication, le nouveau premier consul Cheiron, créature de Vellieux, se plaignit au consistoire et demanda que « Faucher s'expliquât et nommât ceux de qui il voulait parler » puis de colère, le menaça directement « en disant que s'il continuait de babiller à son accoutumée qu'ils y pourvoiraient et qu'ils savaient bien le moyen de l'empêcher de trop parler. » Faucher s'en tira grâce au soutien du consistoire qui, défendant ses prérogatives,

¹ Arch. dép. Gard, 42J 36, 29 juin 1622, f° 237.

² Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 118.

³ *Ibidem*, p. 94-95. Il fut soutenu par le consistoire qui invoqua pour cela la « liberté ecclésiastique ».

députa aux consuls pour leur rappeler que le ministre n'était redevable que de lui, et que les consuls « pouvaient se plaindre, mais non pas le censurer, moins encore le menacer. »¹

L'impopularité des ministres du parti adverse est également soigneusement entretenue par des accusations et des calomnies. Ainsi, Rulman nous apprend que Saint-Cosme « travaillait sourdement au 'désautorisation' de Faucher, imprimant dans l'esprit des plus crédules que la bourse du roi pendait au bout de sa langue et de ses doigts² ». A Castres, lorsque Rohan monte en chaire après la fin du prêche, il dit « que le ministre Josion était un traître qui voulait vendre la liberté de la ville et s'assujettir au roi. Et qu'il voulait les faire punir exemplairement³. » Des menaces verbales aux menaces physiques, le pas est vite franchi.

Les menaces physiques

Lorsque Codurc est en train de rédiger son traité sur *l'obéissance des chrétiens*, « on envoya des commissaires chez lui et dans son cabinet pour en faire une exacte perquisition. Le tumulte de cette accusation lui fit tenir chambre durant quatre jours et souffrir tous les brocards des passants sous ses fenêtres en plein midi et les huées des batteurs de pavé dans la nuit⁴. » Rulman relate également l'interpellation directe de Faucher par des membres de la population :

« La mère de Riffard, insigne tumultueux, trouvant Faucher à la promenade lui dit ce vers d'un psaume : - Tout homme est faux et je le trouve ainsi, c'est de vous, lui dit-elle, de qui je parle. - Je suis homme de bien, répondit-il, selon les hommes. - Il n'y a, lui répliqua-t-elle, femme de bien qui le croie, ni qui le dise sans mentir... les pacifiques furent dès lors veillés comme des corps saints... »⁵

Les menaces peuvent également être beaucoup plus directes. Au cours de la première guerre, en octobre 1621, ce même Faucher en avait fait l'objet de la part de Simon Lombard qui lui avait fait signifier par notaire, une ordonnance de l'assemblée de cercle favorable à la résistance armée qu'il devait publier en chaire le dimanche suivant. Faucher avait alors refusé, arrachant l'acte des mains de Lombard et l'avait foulé aux pieds. Celui-ci aurait déclaré par la suite « que si M Faucher qui avoit l'œil tenu fiché sur l'espee que ledit Lombard portoit eust entrepris de la luy seisir, il luy eust enfonssé les dentz avec le pommeau »⁶.

L'entourage peut également être pris dans la tourmente. Jallier, l'un des écoliers de Faucher est directement menacé pour ses prises de position ouvertes en faveur des idées de son maître, « *Le 'populas' imbu de cette calomnie recherchait l'occasion d'assommer le disciple en haine du maître...*⁷ »

Le pasteur Paulet, de Vézenobres, chargé par le marquis de Portes d'aller à Anduze pour essayer de ramener la ville dans le camp du roi, fit les frais de cette démarche audacieuse : « *Il fut fort maltraité par ses confrères, fait prisonnier très étroitement resserré et menacé de mourir sur un échafaud*⁸. »

¹ *Ibidem*, p. 217.

² *Ibidem*, p. 52.

³ *Ibidem*, p. 214.

⁴ *Ibidem*, p. 194-195.

⁵ *Ibidem*, p. 116.

⁶ Arch. dép. Gard, 42J 36, 13 octobre 1621, f°112-113.

⁷ Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 116.

⁸ *Ibidem*, p. 71.

Certains n'échappent à la violence que grâce à la protection des chefs de la rébellion, comme Josion et son gendre Bouffard-Madiane à Castres « dont les factieux voulaient faire un exemple¹ ». Après avoir été emprisonnés en décembre 1625², ils sont sauvés en février 1626, par l'intervention de Rohan qui leur permet de quitter la ville sains et saufs, ou bien par des protections locales dont bénéficie exceptionnellement John Cameron, professeur de théologie à l'académie de Montauban : « Comme Cameron estoit intrépide à soustenir une bonne cause, bien qu'il fut d'ailleurs très faible et très fragile de complexion, ils résolurent de détruire ce bon homme en rue, dont il se sauva par le moyen d'une troupe de femmes qui le mirent à couvert de leurs mains³. »

Lorsque le climat devient trop tendu, il ne reste plus aux pasteurs qu'à s'exiler soit d'eux-mêmes, soit forcés par des mesures générales de bannissement destinées à chasser les derniers catholiques et les « escambarlats » de la ville. C'est le cas de Codurc dont le départ mouvementé en compagnie d'un banni de la ville est relaté par Rulman :

« passant à cheval dans la ville au-devant de la conciergerie (ils) furent salués en mille endroits d'autant d'injures de traîtres, de scambarlats et cavallas et qu'il fallait les descendre de cheval pour les baneter. Codur baissait la tête sans dire mot et Montolieu riait. En rechignant, le cheval de Codur fit deux ou trois ruades dans la presse. Quelqu'un dit qu'il faisait comme son maître qui baillait des coups de pied par derrière à son parti⁴. »

Les effets de la peur

De telles menaces ne sont pas sans laisser de trace, la frayeur peut nuire gravement à la santé des plus sensibles ou de ceux qui ont été les plus exposés. Rulman relate à plusieurs reprises les traumatismes qu'elles peuvent engendrer. « On dit à Faucher... qu'il fallait le traîner par les rues... Faucher se mit au lit où il demeura tout le jour sans manger et la nuit sans dormir⁵. » Ce pasteur ne survécut pas à la dernière guerre, décédant le 29 mai 1628.

La frayeur peut donc provoquer la maladie, mais peut aussi parfois aller jusqu'à la mort comme en témoignent plusieurs exemples. Lorsque le ministre Raffin échoue à maintenir sa ville de Réalmont dans le camp royal et que le marquis de Malauze est obligé de sortir de la ville, « affligé de cet affront ... il se mit au lit de tristesse et mourut trois jours après.⁶ » Quant à John Cameron ayant échappé de justesse au massacre, « il fut si troublé qu'une fièvre l'ayant pris, il en fut emporté à la longue sans en guérir⁷ »

La peur peut enfin déboucher sur la folie comme ce fut le cas pour Pierre Viala, pasteur de Saverdun, dont le même auteur attribue la responsabilité au consul Jacques Dupuy, représentant de Rohan à Montauban, puis au duc lui-même : « Dupui et ses adhérents traitèrent si mal ce pauvre pasteur, que des peurs qu'ils luy firent de le faire pendre pour faire un exemple... il en devint fou furieux »⁸ « Il (Rohan) traita si mal le ministre de Saverdun et luy fit tant de peur pour luy avoir résisté qu'il luy fit renverser le sens »⁹. L'affaire ne s'arrêta pas là car en décembre 1627, dans sa folie, Pierre Viala tua son propre père qui, « prenant soin

¹ Charles Pradel, *op. cit.*, p. 127.

² Auguste Bernus, *op. cit.*

³ Charles Pradel, *op. cit.*, p. 87-88.

⁴ Anne de Rulman, *op. cit.*, p. 196. Baneter : donner des coups de corne.

⁵ *Ibidem*, p.131.

⁶ *Ibidem*, p. 48.

⁷ Charles Pradel, *op. cit.*, p. 87-88.

⁸ *Ibidem*, p. 88.

⁹ *Ibidem*, p. 178.

de le restablir et le faisant coucher avec luy pour l'adoucir, ce pauvre forcené ayant caché un couteau dans sa paille, l'en tira pendant qu'il dormoit et, pensant tuer un loup qu'il croyoit voir le dévorer, tua son père misérablement et donna de l'exercice à la justice qui, enfin, luy fit grâce d'un parricide commis sans le savoir ni le cognoistre¹. »

Conclusion

Le modèle d'engagement pastoral qui résulte des conflits de la seconde moitié du XVI^e siècle ne se reproduit pas tout à fait de manière identique au début du siècle suivant. La figure du pasteur en politique se substitue progressivement à celle du pasteur en armes, les deux partis ne divergeant cependant que sur les conditions de la fidélité au roi.

Les récits des deux chroniqueurs, castrais et nîmois, donnent la part belle aux pasteurs pacifiques pour les uns, ou « escambarlats » pour les autres, c'est-à-dire ceux qui s'inscrivent de la manière la plus conforme selon eux à l'ordre royal. Elle ne doit toutefois pas masquer que la plupart d'entre eux ont pris part à la guerre à des degrés divers, dans le camp du parti huguenot. Ainsi le portrait décrié du pasteur tribun, porteur d'un ordre social et politique protestant permet de rehausser celui du pasteur théologien ou pédagogue qui poursuit le combat avec les armes de la controverse et, prenant acte de la biconfessionnalité du royaume, s'insère dans l'ordre politique établi par l'édit de Nantes, distinguant la fidélité rendue à Dieu de celle due au monarque.

Ces événements amènent enfin à réfléchir sur la position du ministre dans l'ordre politique et social. En effet, si l'institution du consistoire est rentrée dans l'ordre public dans les années 1560 par la mise en place du système presbytéro-synodal, et par la séparation progressive des institutions ecclésiastiques et militaires huguenotes², ce n'est pas tout à fait le cas du pasteur. De par le pouvoir que lui confère le ministère de la Parole qui lui permet de s'adresser non seulement aux élites mais à l'ensemble de la population, malgré les recommandations et les censures que peuvent lui adresser les consistoires, il est détenteur d'une influence inégalée dans la société, dont il peut user et abuser. Enfin, ce système presbytéro-synodal accorde au corps pastoral une sur-représentation dans l'ensemble des échelons et contribue à sa puissance au sein de l'appareil ecclésiastique

Au début du XVII^e siècle, la nouvelle génération pastorale bien formée dans les académies, et plus particulièrement l'élite de celle-ci qui exerce dans les principales villes protestantes, est consciente du rôle qui est le sien ; héritiers des fonctions de conseillers du prince des évêques médiévaux et intermédiaires entre le roi et le peuple, ils sont en mesure de jouer un rôle bien plus ample que celui du simple ministère de la Parole. Benedict Turretini, dans une lettre à Duplessis-Mornay datée du 30 septembre 1620 à Nîmes, constatait qu'« Il y a plusieurs ministres, qui sont non pédagogues, comme Saint Paul disoit, mais conseillers d'estat, et gens d'affaires plustost que Pères et Pasteurs. »³ Le jeune Louis XIII, prenant pour principal ministre un cardinal-évêque de leur génération, ne leur donnait-il pas d'une certaine façon raison ?

¹ *Ibidem*, p. 178. Déclaré déchu du ministère à cause de ses crimes par le synode de 1630.

² Philip Benedict et Nicolas Fornerod, *L'organisation et l'action des Eglises réformées en France (1557-1563)*, collection Archives des Eglises réformées de France III, Droz, 2012.

³ Charles Dardier, « Séjour à Nîmes du pasteur et professeur genevois Benedict Turretini 1620-1621 », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, t. VII, 1884, p. 387-388. Lettre datée de Nîmes du 30 septembre 1620.

ANNEXE

Extrait de la dédicace de Pierre Béraud au duc de Rohan.
22 novembre 1628

Pierre Béraud, *L'estat de Montauban depuis la descente de l'Anglois en Ré le XXII juillet 1627, jusques à la reddition de La Rochelle* (novembre 1628), P. Coderc, Montauban, 1628.

« ... Si parfois vous m'y trouvez dans les plus importans conseils et dans les plus périlleuses exécutions, je sçay qu'en l'un vous y verrez mon obéissance, puisque c'est par vostre ordre, et en tous les deux mon affection à servir mon Dieu et son Eglise. Tous avons vocation pour esprendre le sang, s'il y eschet pour la cause de celuy qui a respandu le sien pour nostre salut. Qu'on cherche donc tant qu'on voudra sujet de reproche où je trouve matière de consolation, et les gens de bien de quoy prier Dieu pour ma conservation. Ces aristarques¹ ont mal de cœur que je leur arrache de quoy m'opposer, que je lie ensemble les fardeaux pesans et importables pour les mettre sur les espaules d'autruy sans les vouloir remuer du doigt. Loué soit Dieu à qui je sers en l'Evangile, que c'est sans préjudicier à ma tasche en l'Eglise, en l'Académie.

De quel front donc ose on tourner à blasme que je monte à cheval, puisque par mes prières à Dieu, par mes exhortations et encouragemens aux soldats à la teste des troupes, je voy tous les jours le fruit de mes travaux ? Et quand et comment peuvent et doivent estre les blessez et ceux qui se meurent, plus opportunément secourus que par les célestes consolations qu'on leur dispense de par le Seigneur pour le nom duquel ils souffrent ? Comment aussi inutile la présence d'un homme de nostre condition pour réprimer les scandales, les insolences ausquelles se licencient si volontiers ceux qui ceignent l'espée ? Et quoy ? dans le plus espais de la payennerie une seule bluette de lumière naturelle aura tiré des lèvres incirconcises des hommes sans Dieu et sans espérance au monde, que nous ne sommes pas nés pour nous mesmes mais pour nos parens et amis, mais pour nostre patrie. Et à la clarté de l'Evangile nous n'appercevrons pas que nous nous devons tous et du tout à Dieu, à son Eglise, lorsqu'il y va de la querelle de Dieu, de la cause de son espouse ? Si celuy qui met la prudence es reins, l'intelligence au cœur, donne quelque adresse en conseil, quel conseil diabolique ne la consacrer à son service ? Si quelque expérience par avoir leu et veu, si quelque courage et force par quelle jurisprudence, ains par quel sacrilège en ravir l'usufruit à l'Eglise ? Ô que nos pères d'une si rare science, d'une si pure conscience, trouveroyent estrange qu'on leur fist aujourd'huy si injustement le procez en nos personnes, pour avoir esté tant de fois es termes où nous sommes, necessitez d'avoir l'espée en la main, à mesme que la truelle au bastiment de l'Eglise ? Il tiendroit à peu que ces gens ne querelassent au Dieu de paix le tiltre d'Eternel des armées, aux Anges de lumière le droit de porter l'epée flamboyante à l'entrée du paradis, aux anciens scarificateurs et lévites, l'obéissance au commandement de Moyse pour vengeance de l'idolâtrie du peuple adorant le veau d'or de mettre un chacun son espée sur sa cuisse, passer de porte en porte par le camp, tuer un chacun son frère, son amy, son voisin, dont il tomba en un jour environ trois mil hommes. Qu'ils ne leur reprochassent l'ordonnance de Moyse de s'avancer quand on approcheroit du combat, et parler au peuple² ; l'ordre encor de sonner la trompette avec retentissement, quand on marcheroit en bataille³ ; Et qu'entre les plus vaillans pour donner secours en guerre qui vindrent vers David en Tiklaq lorsqu'il estoit encor enserré par Saül, les enfans de Lévi se trouvent du nombre jusqu'à quatre mille six

¹ Aristarque de Samos, considéré comme le premier commentateur d'Aristote. Critique sévère.

² Exode 32.

³ Deutéronome 20.

cens¹ ; Et Jehoiadah, conducteur de ceux d'Aaron avec trois mille sept cens, et que les Lévites aient assisté le souverain sacrificateur en armes pour restablir Joas contre les usurpations d'Athalia² ? quand aux romanistes, quel autre jugement en pourraient-ils faire, puisque ni tiare, ni crosse, ni mitre, ni froc, ni surpelis(sic) ne les empeschent de faire gloire, quand à tout le moind le courage, va à l'esgal de la rage, de nous courir sus à main armée ?

Ce sujet m'engage sous vostre support, Monseigneur, à un autre discours. J'ay eu affaire à deux différentes sortes de gens qui selon la diversité et perversité de leur humeur m'ont diffamé, les uns comme flambeau et trompette de guerre, fusil et flammesche de combustion, et pis ne peut-on dire d'un homme non que d'un serviteur de Dieu. Les autres plus chauds de foy, comme trop artificieux pour avoir trop longtemps retenu dans la patience et endormy le peuple qui sur coup se fust eschappé. Mais la démangeaison de la langue de ceux-cy ne venoit que de celle qu'ils sentoyent es mains. Or, puisque cela a passé jusqu'à vos oreilles, j'ose cy-dessous faire voir les raisons de ce retardement. Quant aux autres, ce m'est trop de gloire d'estre par ces rances et surannées accusations de la livrée des plus grands hommes de Dieu, la dent chancie de la calomnie ayant de tout temps tasché d'entamer par là leur réputation et noircir la candeur de leurs plus belles actions. Que l'envie en crève, je suis françois de naissance et d'affection, chrestien de conscience, pasteur de profession, filz et héritier de la fidélité de mon père au service de sa majesté, à la gloire de son sceptre, nourry dès le laict es Lettres es Saintes Lettres par la libéralité du feu roy et de madame sa sœur. Et cela autant d'argumens pour me coller au bien de la France, attacher à l'obéissance de nostre souverain, m'arrester à la douceur du repos, chercher mon aliment dans l'estude, loin du tabut des affaires du monde, ce qui n'a pas esté le dernier motif de ma retraicte dans l'ombre de l'académie las d'avoir esté si longtemps et si avant dans la tourmente. Pour me sevrer de ces douceurs, qu'on me die quel honneur pour moy esarmes, quel profit, quel plaisir ? les trois principaux ressorts de nos désirs ? si je me laissois chatouiller à l'ambition tant esloignée et de mon humeur et de ma vocation, que puis-je ambitionner davantage que d'estre serviteur de Dieu en l'une des plus célèbres Eglises du royaume, et le plus ancien entre mes honoréz symmystes et certs au-delà de mon mérite employé à la culture de la pépinière qui fournit annuellement tant de plantes qui fructifient dedans et dehors le royaume à la gloire de nostre maistre, et nostre consolation et cela dans le sein de ma patrie entre les bras de mes plus proches et parmy tant d'âmes ausquelles la mémoire de mon père est en singulière bénédiction. Folie me seroit-ce de m'imaginer durant le malheur de la guerre quelque chose de plus, de tant mesme honorable. Rebut plustost et mespris dans la licence effrenée dans l'insolence et fierté des simples stradiots et fantassins. Quant au profit, le moindre de mes soings, malheur à moy si je voulois profiter de la calamité publique, m'enrichir de la pauvreté des autres. Fi de ces âmes basses qui exposent leur vie pour le butin, ou tel autre gain sordide. Qui sçait ma devise y verra mon naturel réglé par ceste propriété de la charité, qui ne cherche point son profit particulier, aussy n'entre-je jamais chez moy que je n'y voye celle de mon père un soleil d'utilité commune avec un NON SIBI au dessous. Et quand le désir d'en avoir me picqueroit, quelle bestise de me le promettre sous le fléau de la guerre ? entre les pertes générales, quelle plus certaine, plus inévitable que la mienne ? puisqu'on croit servir Dieu en me desservant, gagner le ciel en me ruinant en terre. D'ailleurs que de charges, que de dépenses insupportables ! quel moyen aussy de trouver mon entretien ou dans la désolation de mon troupeau foulé au-dedans, ravagé au dehors, ou en l'injuste indignation du préjugé que je sois auteur ou fauteur de telles misères ? Recourir à la bénéficence du roy où m'est assignée ma pension pendant la bonnace, c'est espérer la nourriture d'où je suis plustost menacé de

¹ Nombres 10.

² 1 Chroniques 12. 2 Chroniques 23.

supplice : mandier ou recevoir d'ailleurs gratifications, loin cela de mon humeur trop pour s'assujétir à tel esclavage.

Pour le contentement, quand et ou moindre que parmi les peurs, les pleurs de la guerre où les larmes sont perpétuelles compagnes des alarmes. Trouvez-moi un esprit serein parmi tant de brouillards, une méditation non interrompue parmi les mousquetades. Ô combien plus plaisant l'ombrage d'un verger pour une honneste recreation, que l'espaisseur des bois et des halliers pour les embuscades ! Ô combien plus agréable l'utile entretien d'une modérée promenade le livre à la main qu'une fascheuse cavalcade, qu'une importune courvée au hâle du jour, au serein de la nuit, l'espée au poing ou à la gorge ! combien plus douce la musique des voix et des instrumens que le retentissement bruyant d'une alamente trompette, qu'un horrible tocsin, que le tintamarre des fifres et tambours ! Mais combien plus encor de joye d'édifier les consciences que de détruire les maisons, d'allumer le feu de zèle, esteindre celui des concupiscences, que d'embraser toute la contrée ! fructifier en bonnes œuvres que de réduire en désert les plus fertiles campagnes ! bref, faire la guerre au diable, aux vices, à l'hérésie pour avoir la pais avec Dieu.

Pardonnez, Monseigneur cet essor à ma plume qui n'a peu plus longuement trahir par silence le saint ministère qu'on veut transpercer à travers mes costez. Je sçay combien vous en estes jaloux, je l'ay aussy esté tousjours de vostre gloire puisque vous n'en cherchez de plus grande que d'avancer celle de Dieu.... »

De Montauban ce 22 novembre 1628.